Marseille : «face aux assureurs tout puissants», les sinistrés de la rue de Tivoli appellent l'État et le maire à l'aide

Par Mathilde Ceilles

Publié le 28/03/2024 à 08:01, mis à jour le 28/03/2024 à 11:40



Depuis un an, les sinistrés de la rue de Tivoli sont pris en étau par les assureurs. CLEMENT MAHOUDEAU/AFP

Près d'un an après les effondrements de plusieurs immeubles rue de Tivoli à Marseille, les propriétaires d'appartements sinistrés n'ont trouvé aucun accord avec les assurances, et demandent l'intervention du gouvernement et de la municipalité.

Le Figaro Marseille

La date anniversaire se rapproche, mais la situation stagne, à leur grand désarroi. Dans deux lettres relayées sur X, les sinistrés de la rue de Tivoli, à Marseille, où plusieurs immeubles se sont effondrés en avril 2023, interpellent le maire de la ville Benoît Payan et plusieurs membres du gouvernement. Au cœur de leurs inquiétudes : <u>l'absence d'accord avec les assurances</u>, et notamment l'établissement d'un accord-cadre comme il avait été possible de mettre en œuvre après <u>l'explosion de la rue de Trévise</u> à Paris.

Une première lettre datée de ce jeudi est adressée au premier ministre Gabriel Attal, au ministre de l'Économie Bruno Le Maire, à la secrétaire d'État à la ville Sabrina Agresti-Roubache et à la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes Alexandra Louis. Les sinistrés se disent «confrontés à un fort sentiment de découragement et d'abandon», le tout «face à des assureurs tout-puissants dans ce dossier» qui les renvoient «à leurs contrats d'assurance ordinaires». Cette situation s'explique par le fait que les assureurs arguent «un risque d'une absence de responsabilité au terme de l'enquête pénale.»

Un an après ce drame qui avait coûté la vie à huit personnes, aucune mise en examen n'a été prononcée dans ce dossier. «Nous avons l'impression que les assureurs jouent la montre, attendent que la pression baisse, et qu'une fois cela, on se retrouvera tout seul», s'inquiète un des porte-parole du collectif Tivoli 9 avril, Roland Bellessa, auprès du Figaro.

Un travail législatif

Dans cette lettre, le collectif appelle ainsi à «une action complémentaire de l'État». «L'État pourrait garantir les montants engagés par les assureurs en cas d'absence de responsabilité civile identifiée à terme, écrit le collectif. En effet, nous ne pouvons pas accepter que l'indemnisation intégrale des victimes dont la responsabilité ne saurait être engagée dépende de l'identification potentielle d'un responsable.»

Le collectif suggère notamment la mise en œuvre «d'un travail législatif afin que l'indemnisation rapide des victimes ne dépende pas d'un appel à la morale des assureurs mais d'une obligation légale.» Dans une lettre adressée au maire de Marseille Benoît Payan, le collectif demande «une participation financière des collectivités locales» en cas d'échec de l'intervention de l'État.

«Cela a été fait dans le cadre de l'explosion de la rue de Trévise ce qui a permis de débloquer la situation», rappelle le collectif. «Les fonds engagés vous seront restitués une fois les responsabilités civiles, avec ou sans faute, identifiées, ce qui est quasi certain à terme», affirme la missive.

La rédaction vous conseille

- → Bouches-du-Rhône : des caméras installées par le bailleur social d'une cité touchée par le trafic de drogue
- Marseille : en semi-liberté, un détenu de la prison des Baumettes en profite pour s'évader
- → Marseille : une auxiliaire de vie condamnée pour avoir volé des chèques à une octogénaire pendant 5 ans

Sujets

effondrement

Assurance

